# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 MARS 2021

<u>Délibération</u> n° 2021.03.036.B

Mise en oeuvre des mesures pour la lutte contre la crise sanitaire COVID19 en 2020 et 2021 LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 mars 2021

Secrétaire de séance : Thierry HUREAU

## <u>Membres présents</u>:

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

### Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Gérard DESAPHY à Véronique DE MAILLARD, Michaël LAVILLE à Michel BUISSON

#### Excusé(s):

Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Philippe VERGNAUD

#### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021**

DELIBERATION N° 2021.03.036.B

FINANCES Rapporteur: Monsieur NEBOUT

MISE EN OEUVRE DES MESURES POUR LA LUTTE CONTRE LA CRISE SANITAIRE COVID19 EN 2020 ET 2021

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus covid-19, la DIRRECTE Nouvelle Aquitaine a lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 un appel à projets pour soutenir les acteurs locaux ayant contribué à la mise en œuvre de mesures sanitaires à destination des populations civiles.

Cet appel à projets « Axe 3 – Réponse à la crise 2020 – 2021 » permet aux collectivités de solliciter un **financement FSE** (Fonds Social Européen) pour la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement **relatives aux mesures d'urgences ou de prévention dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.** 

Les dépenses présentées concernent 4 actions :

- **ACTION 1 : Acquisition de matériels de protection et produits d'hygiène** (masques, gels hydroalcoolique, dispositifs plexiglass, ... y compris le stockage des médicaments), destinés aux personnels en contact avec le public mais aussi à la population civile.
- **ACTION 2 : Opérations de dépistage** par l'ouverture du centre de dépistage de Lunesse avec mobilisation de personnels internes et l'acquisition de fournitures médicales et de matériels/composants nécessaires à la réalisation des tests de dépistage.
- **ACTION 3 : Opérations de veille sanitaire**, **d'évitement de propagation** du Covid-19 par le déploiement du centre de vaccination de Lunesse y compris les campagnes vaccinales et de prise en charge médicale.
- ACTION 4 : Renforcement de la sécurité sanitaire des locaux par nettoyage et application des gestes barrières.

Les dépenses réalisées du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 décembre 2021 sont éligibles à cet appel à projets.

Les services de GrandAngoulême ont établi un bilan des dépenses réalisées en 2020 et un prévisionnel 2021 permettant d'atteindre un montant total de 609 426,39 € HT valorisable, dont 360 396,39 € de valorisation en Ressources Humaines.

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

DEPENSES 2020-2021			RECETTES	
RESSOURCES HUMAINES	Coordination pour la mise en place des actions, redéploiement des RH existantes pour centre dépistage et vaccination	360 396,39 €	DIRECCTE - Fonds Social Européen (sous réserve de modification lors de l'instruction de la demande)	504 554,95 €
FONCTIONNEMENT	Achats de fournitures et matériels non amortissables (EPI, matériels informatiques et téléphonique, consommables)	37 300,00 €		
PRESTATIONS	Plateforme téléphonique externalisée en 2021	150 000,00 €	Autofinancement GrandAngoulême	104 871,44 €
	Communication	5 900,00 €		
	Prévention des gestes barrières (prestations de gardiennage et de ménage)	55 830,00 €		
	TOTAUX	609 426,39 €		609 426,39 €

#### Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :			
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :		
24 mars 2021	24 mars 2021		